

A propos de l'Audit des finances communales

(évoqué lors du Conseil municipal de septembre 2014)

A la demande de la majorité municipale, un audit a été commandité auprès du cabinet FCL. Les conclusions de cet audit ont été diffusées sous forme de diaporama au cours du Conseil municipal de septembre, sur le site de la mairie puis récemment dans le magazine. Mais le Maire a refusé de remettre le rapport d'audit complet aux élus d'opposition, ainsi que les termes de la commande auprès du cabinet et les chiffres qui lui ont été diffusés. Comme je l'indiquais dans les "brèves de conseil", ce diaporama appelle quelques remarques et interrogations.

Remarques sur la méthode utilisée :

Ce n'est pas la première fois que de tels audits ont lieu à Sainte-Luce. Et à chaque fois, c'est un modèle linéaire qui est appliqué pour décrire une réalité qui est plus complexe :

- on fait des hypothèses d'augmentation plus forte des dépenses de fonctionnement que des recettes. Cela détermine un effet de ciseau sur l'évolution de l'épargne brute (voir note 1);
- on augmente les investissements prévus et on diminue les recettes d'investissement (de 2,6 M€ !), ce qui a pour effet d'augmenter le recours supposé à l'emprunt;
- L'annuité supposée de la dette vient rapidement « manger » l'épargne brute.

Ainsi, fin 2006, la municipalité de M. Brasselet avait demandé un audit au cabinet KPMG bien connu. Son analyse, tout aussi linéaire aboutissait aux conclusions suivantes : dès 2009, l'épargne nette devenait négative, pour atteindre un déficit de 330 000€ en 2011. (voir en annexe la photocopie jointe de la page concernée dans le rapport de KPMG)

On voit ce qu'il advint de telles prévisions, puisqu'en réalité, la municipalité de gauche a réussi à porter en 2011 l'épargne nette à plus de 1,3 M€ et à réduire la dette à moins de 8 Millions€ (qui était à plus de 11 M€ en 2007).

Ajoutons que pour ce nouveau rapport d'audit, il est surprenant de commencer par l'analyse des investissements, et non pas l'analyse du fonctionnement et de l'épargne dégagée.

N'est-ce pas la marque de la commande municipale qui voulait, avant tout mettre l'accent sur le groupe scolaire/multi-accueil de la Minais que la nouvelle majorité estimait surdimensionné ? Alors que cette démarche est largement artificielle, puisque les emprunts d'une municipalité sont faits par rapport à **l'ensemble des dépenses d'investissement**, après déduction de l'épargne nette, et non pas pour tel ou tel investissement particulier. De plus, cette nouvelle majorité, après analyse, s'est bien rendu compte que cette réalisation à la Minais est nécessaire et bien dimensionnée, puisqu'elle a décidé de donner son feu vert à la réalisation des travaux. Dans ce cas, il faut assumer clairement ses décisions, plutôt que d'essayer de jouer l'ambiguïté dans la communication. (note 2)

La section de fonctionnement :

Un certain nombre d'affirmations contenues dans l'étude paraissent contestables.

- Comment est-il possible de justifier que les coûts de fonctionnement du groupe scolaire de la Minais soient évalués à 257 000€, tandis que le coût actuel des Tilleuls et des Prés Verts n'est actuellement que de 30 000€ (alors que le nouveau bâtiment du groupe scolaire de la Minais sera mieux isolé) ???
- Pourquoi compter 594 € de frais de fonctionnement périscolaires par élève supplémentaire, alors que le chiffrage du coût des animations périscolaires induites par les nouveaux rythmes scolaires est estimé à 100 € par élève, dont 50 € de subvention de l'Etat (pérennisée). Pour les autres activités enfance et jeunesse, il s'agit d'un choix qui incombe à la municipalité en place : soit elle limite le nombre de places à ce qui existe actuellement, soit elle augmente le nombre de places, mais augmente les tarifs pour couvrir l'augmentation des coûts (sachant que la différenciation des tarifs en fonction des revenus des familles permet que ces prestations soient accessibles à tous).

On constate donc que le rythme d'augmentation des coûts de fonctionnement est largement surestimé.

- La baisse des dotations de fonctionnement de l'Etat (estimée dans l'étude à 692 000€ entre 2013 et 2017) est largement surestimée. En effet, cette dotation dépend du chiffre officiel de la population lucéenne qui résulte, lui-même des opérations de recensement.

Or la nouvelle procédure de recensement « en continu » est étalée sur 5 ans et la population lucéenne est actuellement sous-estimée : officiellement de 13 000 habitants, elle dépasse en réalité les 15 000 habitants. Mais il y a toutes les chances que dans 2 ans, on soit revenu à une estimation conforme à la réalité. Ce réajustement a déjà commencé, puisque la population officielle a augmenté de plus de 800 personnes entre 2013 et 2014. Ainsi, les baisses relatives de la dotation de fonctionnement (DGF) ont été compensées par cette hausse de population et par la pérennisation de la dotation concernant les rythmes scolaires : au total, les dotations de l'Etat ont augmenté de 1,8% entre 2013 et 2014.

- Pour ce qui concerne les dotations de Nantes Métropole, nous avons réclamé que la Dotation de Solidarité Communautaire soit modifiée pour aller dans le sens d'un rattrapage des inégalités de revenu entre les communes. Il incombe aux représentant.e.s actuels de la municipalité à Nantes Métropole de réclamer cette modification, même si cela ne va pas dans le sens des intérêts des communes riches, comme Carquefou ou Sautron.

Dépenses estimées trop fortes, rentrées sous-estimées, on arrive donc à une **épargne brute durablement sous-estimée** par cette étude.

La section d'investissement :

- La différence entre l'épargne brute et l'épargne nette, c'est le remboursement de la dette en capital (les intérêts sont pris sur le fonctionnement). Mais une épargne brute plus importante que prévu induit un moindre recours à l'emprunt, à programme d'investissement égal ; et pour les années à suivre, les remboursements en intérêts et capital sont moins importants, d'où une épargne brute et nette améliorée.
- C'est, en gros, ce qu'avait annoncé l'ancienne municipalité, même si elle n'avait pas complètement prévu l'ampleur de la diminution de la DGF, mais pas non plus la pérennisation de l'aide à la modification des rythmes scolaires : deux années, 2015 et 2016, un peu délicates à passer, avant l'amorce d'un redressement aboutissant à une capacité de désendettement raisonnable (inférieure à 12, puis 10 ans).
- Et ceci d'autant plus que la nouvelle majorité semble considérer l'investissement annuel de 1,3 millions€ pour l'entretien du patrimoine communal comme intangible. Or cette notion, c'est la gauche qui l'a institué à Sainte-Luce. Auparavant, cela n'existait pas. C'est pourquoi nous avons dû faire face à de très grosses réparations imprévues (plusieurs millions€) dès notre arrivée aux affaires : église, salle Le Bonniec, salle Losq, ... Il est donc raisonnable de prévoir un crédit moyen pour l'entretien du patrimoine. Mais on peut considérer que les plus gros et les plus urgents travaux d'entretien ont été faits ; et donc, il semble possible de différer un peu quelques travaux de rénovation ou de gros entretien pendant les deux ou trois années sensibles, sans prendre de risques énormes et diminuer ce montant de 1,3 M€ en 2015 et 2016.
- Le cabinet FCL (page 7), au passage, évalue le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) jusqu'en 2020 à 40,4 M€ (au lieu de 40 annoncés lors du Budget 2014) et chiffre les recettes d'investissement à 18,2 M€ (alors que son propre schéma indique une somme de 18,4 M€ !!...C'est quand même mieux de ne pas faire des fautes de calcul...). D'où, selon FCL, une charge nette de 22,2 M€, alors que la PPI présentée lors du BP 2014 ne l'estimait qu'à 19,6 M€. En gros, la différence vient d'une part des erreurs signalées ci-dessus, et d'autre part d'un litige portant sur 1,9 M€ (= le montant de la TVA sur la participation de Nantes Métropole, qui sera remboursé par l'Etat au titre du Fond de Compensation de la TVA sur les investissements des communes).

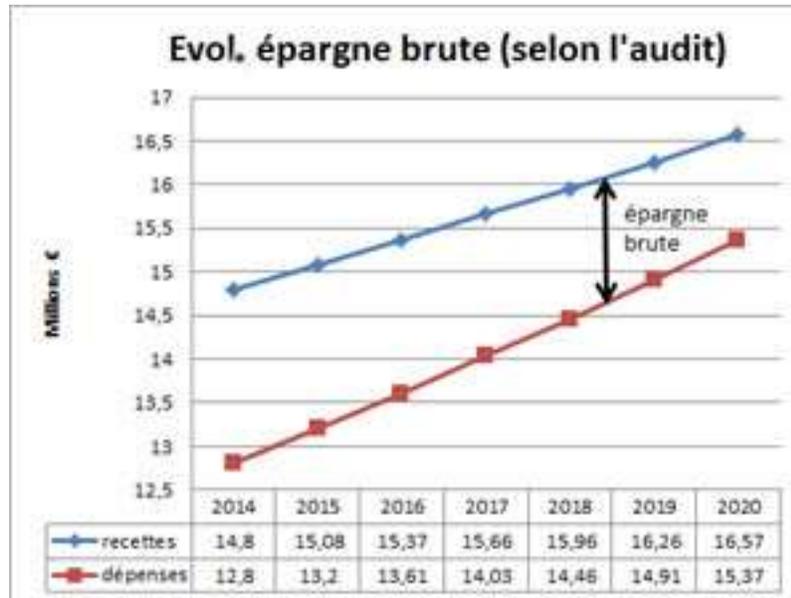
Au total de tout cela, FCL fait une prévision d'épargne nette quasi nulle dès 2016 et négative pour les années 2017 et suivantes (note 3). C'est une prévision de même type que celle effectuée en 2007 par KPMG, qui prévoyait une épargne nette négative dès 2009 ! Finalement, ce type d'étude peut servir à attirer l'attention sur une situation immédiate qu'il s'agit d'examiner plus en détail. Mais les extrapolations et prévisions à plusieurs années ont assez peu de valeur.

Bien entendu, on peut comprendre que la situation que la commune a connue en 2002 soit traumatisante pour les municipalités qui ont suivi. Et nous-même avons été extrêmement attentifs à la gestion des finances communales. Mais on n'est pas dans l'obligation de forcer le trait à ce point.

Ou bien il s'agit d'alimenter une polémique à caractère politicien servant à justifier pourquoi la nouvelle majorité ne pourra pas réaliser « son » programme (qu'on a, d'ailleurs, bien du mal à déceler précisément dans ses documents de campagne de l'hiver dernier).

Patrick Cotrel, Novembre 2014

Note 1 :



Note 2 : Lors de la pose de la première pierre, le Maire a d'ailleurs expliqué que ces équipements étaient nécessaires. Il s'est bien gardé d'expliquer que ce sont les équipements dans les nouveaux quartiers qui risquent d'entraîner les finances communales à la catastrophe. Est-on en présence d'un double langage ?

Note 3 : Une épargne nette négative signifie qu'on n'a pas assez d'argent pour rembourser l'annuité de la dette. Autrement dit, il faut emprunter pour rembourser la dette ! Prenons un exemple : lors de la présentation du budget primitif 2002, l'épargne brute était proche de 0,9 M€. Mais le gros problème, c'est que l'annuité de la dette en capital à payer était légèrement supérieure ! Donc, une marge de manœuvre nulle (et même négative) : il a fallu emprunter pour rembourser l'annuité de la dette en capital. C'est la raison pour laquelle la Préfecture est intervenue et qu'il a fallu augmenter d'urgence les taux d'imposition locale, et à plusieurs reprises tout au long de ce mandat : la taxe d'habitation a augmenté en moyenne de 1,4 points par an (+29%), contre seulement 1,16 point (+16%) pendant le mandat de la gauche.

PPI jusqu'en 2020 (présentation du BP 2014) :

Dépenses		Recettes	
Investissements Est	22 000 000	Participations Investissements Est	11 600 000
Autres investissements créatifs	3 500 000	Subventions Investissements Est	2 400 000
Réhabilitations lourdes	3 500 000	FCTVA Investissements Est	3 400 000
Investissements récurrents	11 000 000	Autres subventions	500 000
		FCTVA sur autres investissements	2 500 000
		Ressources propres	19 600 000
Total	40 000 000		40 000 000



KPMG secteur public

Le budget communal

Mairie de Sainte Luce sur Loire

Vincent Royère
Consultant
KSP Méditerranée
Janvier 2007

Une impossibilité de réaliser ce deuxième scénario sans recherche de marges de manoeuvres

	Projection 2007	Prospective 2008	Prospective 2009	Prospective 2010	Prospective 2011
70- Produits des services et du domaine (essentiellement des ventes de produits)	152 209	153 731	155 269	156 821	158 389
73- Recettes fiscales	4 712 868	4 807 244	4 904 447	5 004 561	5 107 674
7311 - Contributions directes	3 130 890	3 224 817	3 321 561	3 421 208	3 523 844
(évolution globale : LFI + bases physiques hors taxes)	3.74%	3.00%	3.00%	3.00%	3.00%
74- Dotations, compensations, subventions (hors dotations)	1 920 043	1 928 750	1 937 512	1 946 330	1 955 205
(évolution)	-0.91%	0.45%	0.45%	0.46%	0.46%
PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 717 789	6 821 047	6 927 176	7 036 260	7 148 387
011- Achats et autres charges externes (sauf dotations)	-1 414 652	-1 472 945	-1 521 804	-1 571 240	-1 621 264
011 - frais de fonctionnement induits		-30 000	-50 000	-70 000	-90 000
(évolution)	2.00%	4.12%	3.32%	3.25%	3.18%
012- Charges de personnel	-3 250 000	-3 417 500	-3 550 025	-3 671 526	-3 796 672
012 frais de personnels induits		-70 000	-102 100	-120 163	-138 768
(évolution)	7.16%	5.15%	3.88%	3.42%	3.41%
65- Autres charges de gestion courante (sauf dotations)	-1 352 036	-1 360 000	-1 365 000	-1 370 000	-1 375 000
EPARGNE DE GESTION	880 461	756 723	679 460	629 839	585 505
66- Charges financières (sauf 667)	-215 057	-250 000	-253 200	-290 965	-344 054
Intérêts des emprunts (contrats en cours au 31.12.06)	-215 057	-250 000	-240 000	-230 000	-220 000
Intérêts des emprunts (contrats postérieurs)			-13 200	-50 965	-104 054
EPARGNE BRUTE	665 404	506 723	426 260	338 874	241 452
Emprunts remboursés - contrats en cours au 31.12.2007	-454 491	-460 000	-470 000	-480 000	-490 000
Emprunts remboursés - contrats postérieurs			-5 884	-38 022	-80 881
Total remboursement capital	-454 491	-460 000	-475 884	-518 022	-570 881
EPARGNE NETTE	210 913	46 723	-49 624	-179 148	-329 429